Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AISNE RECYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT rue d'Haudroy 02260 LA CAPELLE.

La référence de votre dossier est A-3-JNSXNP2FC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/06/2023 à 18h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **85363081200016**

Organisme: VANDEWALLE*/GAELLE /OHSE

Fonction: Dirigeante

Personne morale

N° SIRET 88871617200026

Raison sociale AISNE RECYCLAGE

Forme juridique SAS

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

rue d'Haudroy

02260 LA CAPELLE

Signataire

Qualité : Dirigeant

Référent

Fonction: conseil en entreprise

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : AISNE RECYCLAGE

Description des activités :

Plate forme de réception et de transit de déchets non dangereux (bois, cartons, déchets métalliques, ...) et déchets dangereux (Batteries au plomb et DEEE). Les déchets peuvent être amenés directement par les producteurs ou collectés par des camions aisne recyclage.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

rue d'Haudroy

02260 LA CAPELLE

X:766406

Y:6987603

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial Transit,	Quantité susceptible d'être présente 6 t	DC	
2713	2713-2	regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 500 m2	D	
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc,	Volume susceptible d'être présent 300 m3	D	
2718	2718-2	textiles, bois Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets issus de l'activité sont ceux issues du pré-traitement des eaux pluviales. Les boues et eaux hydrocarburées seront pompées par une société spécialisée et envoyées en traitement. La traçabilité des déchets sera faite via Trackdéchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

modifisation ICPE devis n°I-23-03-1.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastral La Capelle.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan ensemble 1_1000 AISNE RECYCLAGE LA CAPELLE.pdf